

Mixité ou ségrégation sociale ?

MIXITÉ SCOLAIRE ET RESECTORISATION : SITUATION DES COLLÈGES RENNAIS.

Mixité ou ségrégation sociale ? Cette question se pose avec moins d'acuité en Ile-et-Vilaine que dans d'autres départements ce qui n'a sans doute pas aidé à prendre véritablement la mesure des enjeux. Pourtant, la concentration des difficultés sur certains quartiers de la ville de Rennes, n'a rien à envier à d'autres territoires français. Cette question est donc d'une grande importance, les solutions sont complexes et nécessitent une analyse de terrain poussée et une concertation de l'ensemble des acteurs et des parents d'élèves. Par ailleurs l'administration de l'Éducation nationale ne peut conti-

nuer à ignorer la nécessité d'une réduction drastique des effectifs des classes en zone d'éducation prioritaire (étude de Thomas Piketty et Mathieu Valdenaire). La réussite indispensable d'une politique volontariste ne pourra se faire que par une analyse fine du terrain et une adaptation complexe à chaque situation.

L'objet de cette publication est bien de présenter la situation rennaise et de contribuer à mener une réflexion sur la question avec l'ensemble des acteurs au regard des projets du Conseil départemental validés par les autorités académiques.

« L'étude commanditée par le Cnesco met en évidence une forte ségrégation dans les collèges et les lycées, appuyée sur la ségrégation résidentielle, et présentant de fortes inégalités territoriales. La recherche met en évidence les effets très négatifs de la ségrégation sur les apprentissages des élèves en difficulté. L'absence de mixité sociale a également un impact négatif dans la construction des futurs citoyens, qu'ils soient issus de milieux socialement défavorisés ou plus aisés. »

Rapport CNESCO

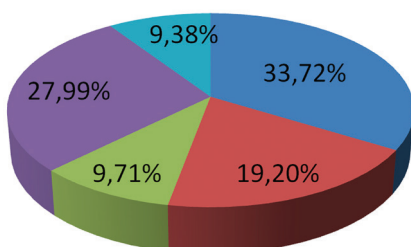
Mixité dans le département et les collèges rennais

La catégorisation des populations scolaires peut-être établie à partir des catégories socio-professionnelles des parents. Le ministère de l'éducation nationale dispose d'une base de données, dont la pertinence peut-être questionnée mais qui permet d'avoir une photographie sociale des élèves. On trouvera dans cette publication d'autres données basées sur le taux de boursiers. À noter : la catégorie « non renseigné » comprend statistiquement une part importante de « défavorisé ».

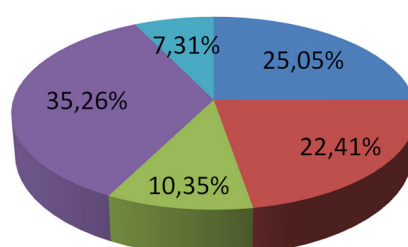
Répartition des CSP dans les collèges du département d'Ile-et-Vilaine

	DEFAVORISE	MOYENNE	FAVORISE	TRES FAV	NON RENSEIGNE
PUBLIC	36,29%	22,77%	12,96%	23,59%	4,39%
PRIVE	26,06%	32,44%	13,14%	26,11%	2,48%
TOTAL	31,18%	27,60%	13,05%	24,85%	3,43%

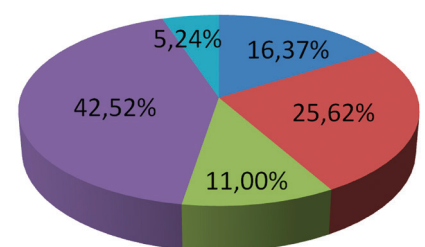
Répartition des CSP dans les collèges rennais



Collèges publics



Ensemble



Collèges privés

sommaire

Page 1-2	Mixité dans le département et les collèges rennais	Page 9-10	Bilan des expérimentations du CD35
Page 3	Plan accueil collégiens	Page 10	Resectorisation, mixité et 1er degré
Page 3-5	Ségrégation scolaire, politique éducative et école privée	Page 11	Point de vue APE Chantepie
Page 6-7	Points de vue des enseignant-es	Page 11-12	Le Conseil départemental et la démocratie
Page 8	Effectifs dans les collèges rennais	Page 12	Conclusion

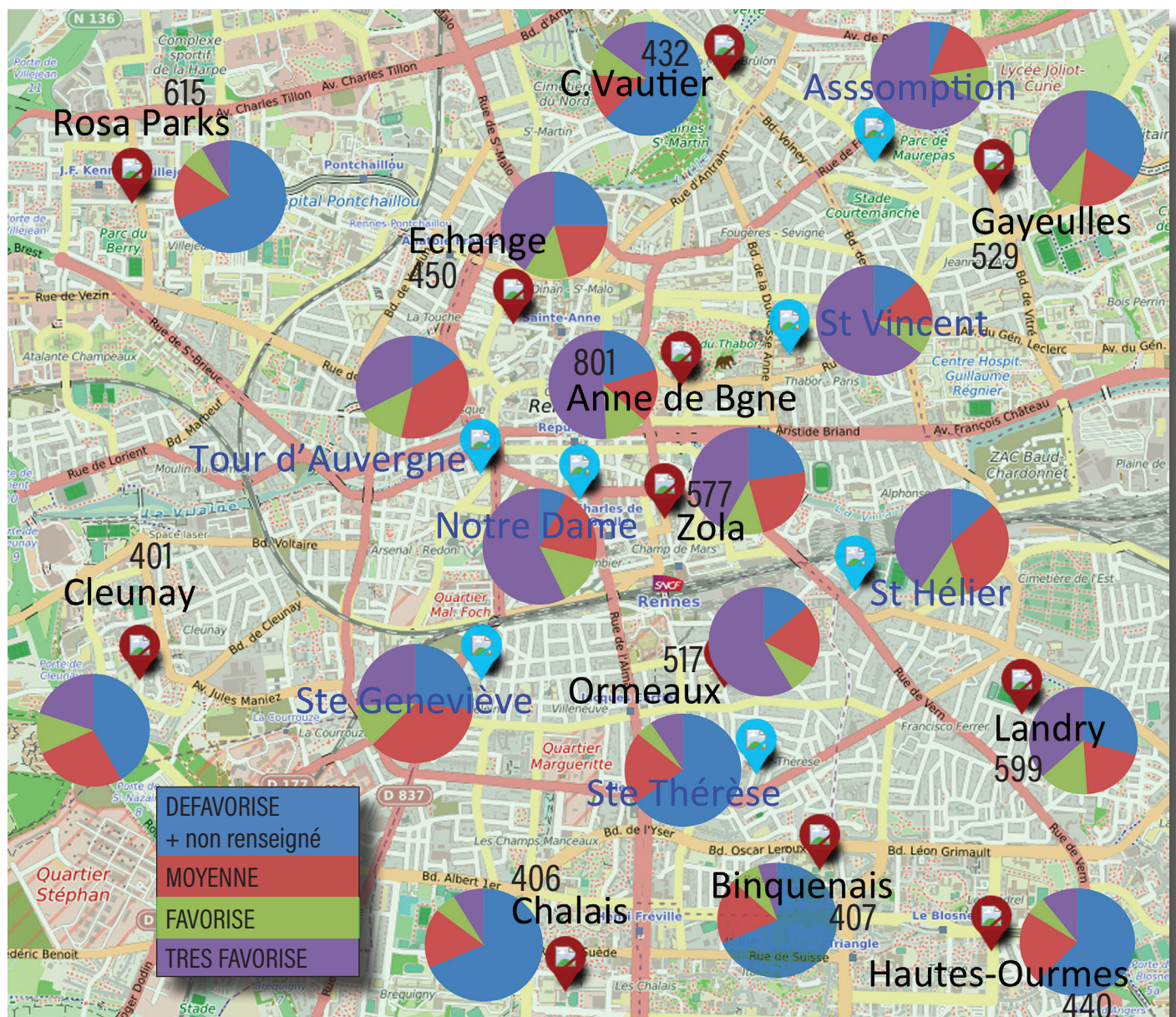
CSP des collèges rennais : détails par établissement

	DEFAVORISE	MOYENNE	FAVORISE	TRES FAV	NON RENSEIGNE
LES GAYEULLES	28,40%	17,90%	8,95%	39,11%	5,64%
LES ORMEAUX	11,28%	19,07%	8,56%	58,56%	2,53%
LES CHALAIS	58,55%	17,10%	5,96%	8,55%	9,84%
ECHANGE	18,93%	20,79%	13,32%	40,89%	6,07%
CLEUNAY	34,92%	26,46%	11,64%	20,11%	6,88%
ROSA PARKS	57,73%	16,28%	6,74%	8,39%	10,86%
CLOTILDE VAUTIER	46,55%	13,05%	8,87%	15,02%	16,50%
DES HAUTES OURMES	48,74%	22,20%	5,49%	10,30%	13,27%
LE LANDRY	23,48%	19,53%	14,52%	36,56%	5,91%
ANNE DE BRETAGNE	12,48%	16,14%	12,61%	50,95%	7,82%
EMILE ZOLA	17,59%	23,52%	11,85%	42,22%	4,81%
LA BINQUENAIS	46,02%	18,41%	7,96%	5,22%	22,39%
Moyenne PUBLIC	33,72%	19,20%	9,71%	27,99%	9,38%
ST VINCENT-PROVIDENCE	9,92%	13,81%	8,62%	64,82%	2,83%
ASSOMPTION	5,80%	16,41%	11,27%	66,52%	
STE THERESE	50,58%	20,93%	4,65%	9,30%	14,53%
NOTRE DAME DU VIEUX COURS	6,56%	21,08%	13,82%	57,38%	1,17%
LA TOUR D'AUVERGNE	9,16%	37,91%	13,74%	33,08%	6,11%
STE GENEVIEVE	24,72%	36,33%	11,61%	25,47%	1,87%
SAINT-HELIER	7,83%	32,88%	13,31%	41,10%	4,89%
Moyenne PRIVE	16,37%	25,62%	11,00%	42,52%	5,24%

S'il existe à Rennes une part de la population « très favorisée » supérieure au reste du département, la partie « défavorisée » est sensiblement la même (si on tient compte de la catégorie « non renseigné »).

L'écart privé/public est fortement marqué à Rennes pour la catégorie « favorisée » (15 points). L'enseignement privé catholique est un levier fort de la ségrégation sociale, puisque 5 des 7 établissements accueillent moins de 10% de CSP défavorisées.

Cartographie des collèges rennais: CSP et effectifs



Plan accueil collégiens : projets du Conseil départemental

Faisant le constat d'un grand nombre de places vacantes en collège à Rennes, le Conseil départemental a présenté à la fin de l'année 2017 un projet de nouvelle sectorisation. Le CD35 estime que 2600 places sont inoccupées dans les 12 collèges publics. Notons que dans cette annonce il ne prend pas en compte les élèves scolarisés en dispositifs ULIS et UPE2A ni les élèves de SEGPA, ce qui représente 400 places.

Le CD 35 prévoit désormais qu'en 2023, si rien n'est fait, il restera 1800 places vacantes. Pour rappel, il y a deux ans, le même Conseil départemental prévoyait seulement 300 places vacantes en 2023 (lire page 8).

Même si l'objectif affiché serait de « rééquilibrer les effectifs, la mixité sociale et l'offre de formation dans les collèges », nous nous interrogeons donc sur le crédit à accorder à ces données qui semblent varier en fonction des intentions des décideurs politiques.

Comme indiqué dans sa présentation faite en Conseil départemental de l'Éducation nationale en décembre dernier (consultable sur le site) le Conseil départemental a décidé de fermer le site de Malifeu du collège Rosa Parks pour regrouper tous les élèves sur le seul site de Montbarrot. Une resectorisation des écoles environnantes est alors censée limiter l'augmentation de l'effectif du

collège. Le développement d'un secteur multi-collèges, sur le mode de ce qui est expérimenté à Redon, est envisagé. La situation détaillée du collège Rosa Parks est à découvrir dans l'article page 6.

Dans le même temps, au Sud de Rennes, les écoles de Chantepie seraient désormais rattachées au collège des Hautes-Ourmes ce qui aurait pour conséquence de faire nettement croître le nombre d'élèves de cet établissement en réseau d'éducation prioritaire tout en limitant l'effectif du collège du Landry. L'enjeu principal de cette manœuvre selon le CD serait d'améliorer la mixité sociale dans ces collèges. L'augmentation sensible du nombre d'élèves au collège des Hautes-Ourmes soulève l'inquiétude comme le montre l'article de notre collègue à lire page 6.

Enfin, le CD entend procéder à un rééquilibrage de la mixité sociale entre les collèges de La Binquennais et des Ormeaux en faisant basculer les écoles Langevin et Oscar Leroux vers la Binquennais. L'effet serait surtout de rééquilibrer les effectifs en espérant faire sensiblement augmenter le nombre d'élèves dans ce collège lui aussi en réseau d'éducation prioritaire.

Notons que le document du CD35 fait part des évolutions des effectifs dans les collèges selon les hypothèses de sectorisation des écoles retenues mais

ne montre aucune projection sur les CSP des établissements.

Pour l'instant, les seules évolutions de l'offre éducative proposée par le Conseil départemental sont : le transfert du dispositif CHAM (Classe à horaires aménagés musique) du collège A. de Bretagne à C.Vautier, espérant un transfert mécanique des 97 élèves,

la création d'une section bilingue chinois au collège de la Binquennais ce qui pourrait améliorer son attractivité.

Le projet du CD35, construit unilatéralement, considère que les transferts se feront de manière automatique sans tenir compte de la réaction des établissements privés prompts à enrichir leur offre éducative pour attirer les élèves dont les parents seront déstabilisés par cette évolution brutale. La vive concurrence de l'enseignement privé qui participe grandement à la ségrégation scolaire doit être prise en compte et combattue (lire l'article à suivre).

Toute évolution de la sectorisation doit se faire en concertation avec tous les acteurs et tenir compte des expérimentations passées. Ainsi, il serait judicieux avant d'étendre le principe de secteurs multi-collèges de tirer un bilan de ce qu'il se passe à Redon (article page 9).

Ségrégation scolaire et politique de l'éducation

La France ne brille pas par la mise en place d'une politique scolaire de réduction des inégalités et de réelle démocratisation de l'École. La massification du collège et du lycée ne signifie pas forcément démocratisation. Certes la scolarisation des enfants de classes défavorisées et leur taux d'obtention du baccalauréat ont augmenté, mais moins vite que pour les enfants de classes supérieures.

Ainsi de 1985 à 2012, la durée des études a davantage augmenté pour les enfants

des catégories de revenus les plus élevés (8^e, 9^e, 10^e déciles) que pour ceux de familles aux revenus les plus faibles. Pierre Merle parle de « démocratisation ségrégative ».

De même lorsque les enfants d'ouvriers occupent la majorité des places en Segpa, CAP ou Bac Pro. (45% à 35%), alors que les enfants de cadres dominent en nombre dans les écoles d'ingénieurs ou l'ENS (resp. 46% et 52%). Plus grave, l'écart s'accroît : ainsi les « écoles de pouvoir » (ENS, X, HEC, ENA...) sont

de moins en moins accessibles aux enfants des classes populaires pour qui les probabilités d'accès diminuent. Ces « très grandes écoles » se ferment dans l'entre-soi malgré les quelques opérations (plus « politiques » que réelles) d'intégration de lycéens venus des quartiers défavorisés.

Les comparaisons internationales ne sont pas non plus à l'avantage de la France et montrent même une forte corrélation entre milieu social et réussite scolaire et un accroissement des inégalités dans le

temps. Le système scolaire français ne sait pas réduire la ségrégation sociale et l'écart des résultats PISA entre les élèves issus du décile inférieur et ceux du 10^e décile est le plus important des pays OCDE, sans pour autant que ces derniers aient les performances les plus élevées (source OCDE 2015).

Ces inégalités scolaires ne sont pourtant pas une fatalité, mais la France, quels que soient ses gouvernements, n'a pas pris les bonnes mesures :

- le principe du collège unique s'est révélé un leurre qui a de moins en moins de réalité en raison de la ségrégation urbaine, de la dérogation à la carte scolaire, de la possibilité de multiplier les options dans les établissements favorisés, de la stigmatisation des établissements en éducation prioritaire qui sont désertés par les catégories moyennes et aisées.

- On favorise le principe de l'individualisation des parcours et la responsabilisation des élèves et des familles, on remet en cause l'idée d'un "savoir commun", on conteste le mot "égalité" qui serait symbole de nivellement par le bas, de renoncement à la culture. Or « en matière éducative, la liberté se construit contre l'égalité des chances » (P. Merle). Le résultat c'est l'élitisation de l'École française et l'abandon des élèves défavorisés.

- L'actuel gouvernement vient de renoncer à la semaine de 4,5 jours sans aucune évaluation de la réforme Peillon (certes mal accompagnée et organisée), en dépit des analyses des chronobiologistes et contre le fait que la France est le seul pays pratiquant la journée de 4 jours en primaire.

- Le dédoublement en CP en REP est une mesure positive mais se suffit pas à régler le problème des sureffectifs dans l'ensemble des classes du primaire. Ne fallait-il pas plutôt réduire le nombre d'élèves dans toutes les classes, même de façon moins spectaculaire que le CP à 12 élèves ?

La sectorisation est le principe de base de l'affectation des élèves, et jusqu'en 2007, l'exception de dérogation est un fait minoritaire. Par contre le rapport Attali (2007-08) dénonçait le fait que la carte scolaire était de plus en plus détournée par les classes privilégiées : obtention de dérogations pour obtenir une place dans les établissements « protégés » et mieux dotés en options, fuite vers les établissements privés, alors qu'au contraire les classes populaires, moins bien informées restent confinées dans leurs établissements de quartiers.

Autre défaut pointé par le rapport : la rigidité de la carte scolaire conduit les parents informés dans les agglomérations

urbaines à résider dans les zones proches des établissements les mieux cotés ce qui entraîne dans ces zones une hausse de la valeur des logements et accentue ainsi la ségrégation urbaine (cf le cas des Ormeaux dans le quartier en voie de gentrification du Sud gare). On entre dans une spirale négative qui provoque la dévitalisation des collèges notamment des quartiers périphériques (ex. à Rennes, Les Hautes Ourmes perd 28% de ses effectifs entre 2000 et 2006, La Motte Brûlon (auj. Clotilde Vautier) perd 33%) - même si jouent aussi les évolutions démographiques. La réponse Sarkozy/Darcos était d'assouplir plus encore la carte scolaire pour assurer la liberté de choix des familles et permettre à toutes de déroger et choisir l'établissement de leurs enfants. Ainsi on prétendait pouvoir supprimer la ségrégation scolaire et renforcer la mixité sociale.

Les défenseurs du principe de la carte scolaire dénoncent au contraire cet assouplissement qui encourage plus encore le contournement des établissements dans les quartiers populaires et au bout du compte la ségrégation toujours plus accentuée.

À Rennes, les écarts entre établissements sont considérables entre les collèges où les CSP « défavorisées » dépassent 45% des effectifs (La Binquenais, Clotilde

	Anne de B	Echange	Ormeaux	Landry	Zola	Gayeulles
Demandes entrée	121	22	24	23	52	17
accordées	100	21	9	23	42	12
dont X depuis	14 Rosa	7 Rosa		12 Hautes-0	14 Hautes-0	6 C.Vautier
Demande sortie	21	22	19	15	19	19
accordées	21	15	18	13	17	16
dont X vers				9 AdB et Zola		
SOLDE	+ 79	+6	-9	+10	+25	- 4
	Cleunay	C. Vautier	Hautes-0	Binquenais	Rosa Parks	Bilan des dérogations 2016-2017
Demandes entrée	23	9	19	6	5	
accordées	16	9	16	3	5	
dont X depuis			9 binquenais			
Demande sortie	18	26	34	28	58	
accordées	16	19	30	24	34	
dont X vers			12 Landry 14 Zola		14 Anne de B	
SOLDE	0	-10	-14	-21	-29	

CSP des collèges de la première ceinture rennaise

		DEFAVORISE	MOYENNE	FAVORISE	TRES FAV	NON RENSEIGNE
PIERRE BROSSOLET BRUZ		21,70%	25,10%	16,08%	32,94%	4,18%
GEORGES BRASSEN LE RHEU		23,03%	22,91%	19,76%	32,48%	1,82%
DE FONTENAY	CHARTRES-DE-BRETAGNE	28,69%	24,83%	18,96%	26,01%	1,51%
BOURGCHVREUIL	CESSON-SEVIGNE	14,52%	18,15%	8,62%	57,03%	1,66%
FRANCOISE DOLTO	PACE	21,95%	25,61%	9,76%	41,19%	1,49%
THEODORE MONOD	VERN-SUR-SEICHE	18,72%	22,04%	27,49%	30,57%	1,18%
JEAN MOULIN	SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE	45,00%	21,11%	11,67%	18,61%	3,61%
	TOTAL PUBLIC	24,80%	22,82%	16,05%	34,12%	2,21%
IMMACULEE	SAINT-GREGOIRE	5,84%	18,56%	11,80%	63,46%	0,34%
ST JOSEPH	BRUZ	7,26%	26,37%	13,00%	52,11%	1,26%
ST GABRIEL	PACE	6,79%	25,45%	15,06%	51,11%	1,59%
	TOTAL PRIVE	6,63%	23,46%	13,29%	55,56%	1,06%

Vautier, Les Hautes Ourmes, Rosa Parks, Les Chalais – le maximum avec 58,5%) et ceux où ils sont inférieurs à 20% (Échange, Émile Zola, Anne de Bretagne, Les Ormeaux) avec là des effectifs de population « très favorisées » supérieurs à 40%.

La présence forte de l'enseignement privé accentue le fossé puisque dans tous les collèges privés (sauf deux), les CSP « défavorisées » sont inférieures à 10% des effectifs. Le privé, en choisissant ses élèves, participe donc clairement de la ségrégation sociale à l'École et de la pratique de l'entre-soi dans les classes privilégiées. L'effet concurrentiel privé/public encourage aussi les stratégies d'évitement des collèges publics des quartiers périphériques vers les collèges privés du centre-ville (phénomène aussi favorisé par l'ouverture du métro qui raccourcit les déplacements intra-urbains). Il pousse aussi les établissements publics du centre ville, pour répondre à cette concurrence, à créer des sections « d'excellence », ce qui par là-même accentue la dichotomie centre/périphérie : l'effet de spirale encore. Les mêmes effets sont à l'oeuvre dans la couronne rennaise : ainsi lorsque le collège F. Dolto à Pacé accueille 22% de CSP « défavorisées » et 41% de CSP « très favorisées », le collège privé voisin St Gabriel en reçoit respectivement 7% et 51% ! Ce même collège privé permet aussi la fuite de familles aisées du secteur de Rosa Parks,

comme Jean-Paul II à St Grégoire facilite la fuite du secteur de Clotilde Vautier. Les autorités académiques comme les collectivités locales ne cherchent guère à remédier à ces inégalités puisque le fait pour l'enseignement privé d'échapper à la carte scolaire, les libertés qui lui ont été accordées en matière de rythmes scolaires, d'application de la réforme du collège, de choix des options linguistiques ont laissé entendre aux familles que l'école privée pouvait mieux s'adapter aux désirs de chacune et à l'objectif de performance et de réussite.

De même les pouvoirs publics (Conseil départemental) subventionnent largement la construction et l'entretien des collèges privés. Les établissements privés ont donc connu depuis 2000 trois effets positifs : une augmentation de leur « part de marché », du pourcentage d'élèves de familles aisées et de leur ségrégation sociale (P. Merle, 2010).

Pour contrecarrer ces injustices, nous devons revendiquer :

- que soit repensé le recrutement de tous les établissements avec pour but d'homogénéiser l'origine sociale des élèves,
- l'intégration de l'enseignement privé dans la carte scolaire et obliger les établissements privés, puisqu'ils sont financés largement par le budget de l'État et des collectivités, à accueillir tous les élèves sans les sélectionner.

- l'égalisation et l'enrichissement de l'offre pédagogique dans tous les établissements (options linguistiques, sections sportives ou « d'excellence », ouverture culturelle...).

Il est aussi indispensable de repenser les politiques de la ville pour favoriser la mixité sociale, par exemple avec l'implantation de logements sociaux au cœur du centre-ville qui viennent contrecarrer le phénomène de gentrification et de rejet des classes populaires vers les périphéries.

« À Rennes, malgré le souci de rééquilibrage géographique qui a entraîné la baisse de la part des logements sociaux rennais dans les 5 zones urbaines sensibles (Cleunay, Maurepas, Villejean, Champs-Manceaux, Le Blosne) de 75% en 1977 à 55% en 2007, on note à présent une stabilisation de la répartition du parc social » (P. Merle). Les effets sur la structure sociale des collèges publics du centre ville ont été limités. Il faudrait faire beaucoup plus.

L'article s'appuie en grande partie sur les travaux du sociologue Pierre Merle (ÉSPÉ Bretagne) et les statistiques du CNECSCO.

Point de vue des enseignant-es des secteurs concernēs

Secteur Villejean : entretien avec Gwendoline, professeure d'histoire- gēographie



Le conseil dēpartemental, et notamment M. Pichot, vice-président en charge de l'éducation et de la jeunesse, ont proposé une nouvelle politique d'affectation pour 2019 consistant à rassembler tous les élèves sur un seul site (Montbarrot) et de fermer Malifeu.

Que penses-tu de ce choix ?

Il faut répondre à cette question en deux temps.

Dans un premier temps, la fermeture de Malifeu est une décision unilatérale du Conseil dēpartemental. Les acteurs du terrain (parents d'élèves, personnels de l'établissement) n'ont pas eu leur mot à dire. C'est une décision qui inquiète beaucoup car il s'agirait de rassembler plus de 500 élèves (dans un premier temps, puis forcément plus au regard des prévisions démographiques sur le quartier) sur un même site. C'est beaucoup trop pour un établissement d'éducation prioritaire qui, par définition et par

principe (voir les objectifs formulés par le ministère sur la question de l'éducation prioritaire), fonctionnerait bien mieux en restant une petite structure, où l'accompagnement des élèves serait bien plus individualisé. Un bon nombre de personnels (professeurs, vie scolaire, agents) et même des parents d'élèves ont participé au rassemblement et au mouvement de grève du jeudi 14 décembre pour dénoncer la fermeture de Malifeu. Ce site doit non seulement rester ouvert, mais doit aussi devenir un établissement scolaire en bonne et due forme, avec sa propre direction et une équipe d'enseignant-es stabilisée. C'est la seule condition permettant la réussite des élèves.

Et au sujet de la resectorisation ?

M.Pichot a soumis au vote des élu-es du Conseil dēpartemental une réforme de la carte scolaire, comprenant une priorisation d'affectation sur les collèges de Rosa Parks, Anne de Bretagne et Emile Zola. Les familles des écoles primaires rattachées à ces collèges devront formuler trois vœux d'affectation, classés de 1 à 3. L'Inspection académique tranchera ensuite (sans que l'on en connaisse les critères). Dans le discours, il s'agirait de favoriser

la mixité sociale. Or, une vraie politique de mixité sociale sur ces secteurs scolaires n'est pas envisageable ainsi. En effet, il faudrait proposer une vraie refonte de la carte scolaire, avec une vue globale sur la ville de Rennes. Il faut réfléchir à la répartition des élèves du premier degré sur les collèges rennais, où l'on tient compte tant des catégories socio-professionnelles des familles, que des projections démographiques, éléments sur lesquels ont déjà travaillé les représentants du personnel.

Que craignez-vous donc ?

Pour Rosa Parks, il est clair que la mixité sociale, existante aujourd'hui mais trop limitée, ne sera plus garantie. Au-delà de la défense des options (DNL, CHAT...) et des structures (SEGPA, Ulis, UPE2A) qui existent dans ce collège (et qui sont menacées), il faut offrir aux élèves un cadre d'apprentissage à échelle humaine et envisager un vrai projet de réussite scolaire, dans lequel les élèves de tous horizons se côtoient et évoluent ensemble. Les élèves doivent être toujours au centre des préoccupations des politiques éducatives et sociales de notre dēpartement. Or, ce que propose aujourd'hui le Conseil dēpartement ne semble pas aller dans ce sens.

Le projet amènerait à renforcer la ségrégation scolaire dans un collège qui atteindrait rapidement 600 élèves.

Collège des Hautes Ourmes : analyse de Pascale, professeure d'anglais

Le collège des Hautes Ourmes a accueilli jusque dans les années 1990 un nombre d'élèves élevé (jusqu'à 900 ou 1000). Puis progressivement les effectifs ont décliné avec la construction du collège de Vern Sur Seiche. Dans le même temps la mixité sociale qui a existé à une époque, mélangeant les enfants du Blossne et de Vern a pratiquement disparu. Des parents des écoles Doisneau et la Poterie préférant envoyer leurs enfants au collège du Landry ou dans le privé. Donc, petit à petit,

notre collège est devenu un repoussoir pour nombre de parents CSP+ et s'il n'y avait pas de classes CHAM CHAD, qui amènent un peu de mixité et nous serions dans un collège ghetto. Car malgré ces classes (une par niveau) nous avons un taux de boursiers aux alentours de 70% ce qui a entraîné, à raison, le classement de notre collège en REP+. À la rentrée 2017, notre collège a environ 450 élèves dont 45 en classes de SEGPA (une par niveau). Le Greta est

également accueilli dans nos murs. Il est prévu pour la rentrée 2018 que les élèves de Chantepie (actuellement scolarisés au Landry) entrant en 6^{ème} rejoignent notre collège.

Il est prévu 700 élèves pour la rentrée 2020 (hors SEGPA) Comment s'opposer à ce qui mixerait les populations ? L'intention, si elle était vraiment sincère, serait louable.

Cependant, ce projet présenté par le Conseil départemental lors d'une réunion au mois de novembre 2017, nous laisse très méfiants. En effet, la précipitation dans laquelle tout ceci s'est mis en place ne nous a pas encore permis de vraiment réagir alors que, dans le même temps, certains parents des futurs élèves de Chantepie, avec le Maire à leur tête s'organisent pour boycotter le collège des Hautes Ourmes.

Pourtant l'équipe éducative est fidèle, soudée (aidée en cela évidemment par la prime REP+). Chaque enseignant dispose de bonnes conditions de travail. De nombreux projets culturels et innovants

existent pour les élèves. Notre collège est un collège où il fait bon apprendre. Avec un effectif de 450 élèves, l'équipe de vie scolaire, dynamique et motivée, fait un travail remarquable et les incidents sont rares.

60 % des élèves sont orientés vers la seconde générale et réussissent aussi bien que les autres. Nous pensons que notre collège, si les choses restent en l'état, accueillera plus d'élèves, certes, mais peu favorisés socialement (leurs parents n'ayant pas les clés pour

contourner la carte scolaire). Les enfants du quartier resteront les mêmes, le déclassement de la REP+ entraînera moins de moyens, donc un surcroît de travail pour les personnels administratifs, techniques et enseignants et une fuite des collègues.

Avec un effectif de 450 élèves, l'équipe de vie scolaire, dynamique et motivée, fait un travail remarquable et les incidents sont rares.

Si déjà les enfants de Doisneau et la Poterie venaient à notre collège puisqu'ils en dépendent, ce serait un vrai pas vers la mixité sociale.

Collège du Landry : analyse d'Anne professeure d'EPS

	Landry 2017	Landry 2020	Variation	Hautes Ourmes 2017	Hautes Ourmes 2020	Variation
Taux de boursiers	27%	20% (estimation)	- 7 points	68%	60% (estimation)	- 8 points
Effectifs	599	450	- 25%	440	700	+ 37%

Sous couvert d'un rééquilibrage des effectifs et de la mixité, le Conseil départemental propose une resectorisation du sud de Rennes qui promet une hémorragie au Landry, accompagnée d'une gentrification de ce collège, plutôt mixte actuellement.

En corollaire, une augmentation brutale des effectifs au collège des Hautes Ourmes et toujours une forte proportion d'élèves issus de familles socialement défavorisées. (cf : article mixité). Compte tenu de la place importante de l'enseignement privé et du grand nombre de dérogations accordées, le projet du Conseil départemental provoquera une augmentation de la ségrégation scolaire.

À Rennes, en 2017, 50 % des élèves entrés en 6^{ème} ne sont pas scolarisés dans leur établissement de rattachement ; la part du privé représente près de 40 % ; dans les collèges publics, un élève de 6^{ème} sur 6 y est scolarisé sur dérogation avec un taux de satisfaction aux demandes de dérogation à 82%.

Les écoles de Chantepie, jusqu'ici rattachées au collège Le Landry, seront dès la rentrée prochaine sur le secteur des Hautes Ourmes. La conséquence sur les effectifs est brutale quand le gain de mixité sociale est contestable.

Pour augmenter les effectifs et optimiser les capacités d'accueil, l'IA encourage le Landry à proposer une offre de formations particulières. Lors d'une audience accordée aux enseignants du Landry, le DASEN assure n'autoriser aucune ouverture de classe de 6^{ème} à la rentrée 2018 au collège privé Saint-Héliier. A l'heure de la rédaction de cet article, le collège privé Sainte Thérèse (proche des collèges publics la Biquenais et Hautes Ourmes) communique sur l'ouverture d'une classe de 6^{ème} bilangue.

Or, l'effet établissement dans la ségrégation scolaire est renforcé par les établissements privés mais aussi par les offres de formations particulières

des établissements publics présentes dans des établissements favorisés. (Données de la DEEP, fiche 10 et 19). Ainsi, brutale et non concertée, cette réforme méprise le travail des équipes éducatives, et le droit des élèves de CM2 à se projeter dans un collège (n'était-ce pas le sens du cycle 3, des conseils école - collège et liaisons CM2-6^{ème} ?). C'est tellement vrai que pour la rentrée 2017, le Landry a obtenu une création de poste et des muta-

tions sur des postes devenus fragiles en 2018.

**Le Landry : un petit collège favorisé
Les Hautes Ourmes : un gros collège défavorisé**

Les enseignants du Landry, fonctionnaires soucieux du

service public d'éducation mais néanmoins inquiets des conséquences sur l'emploi, ne voient pas bien en quoi cette resectorisation sur le sud de Rennes peut se prévaloir de réduire les inégalités scolaires. Mais pas d'inquiétude (?) : le Conseil départemental annonce une révision tous les 4 ans de la sectorisation.

Effectifs dans les collèges : le CD 35 renie ses propres travaux

Les capacités d'accueil sont estimées par le CD35 mais aucune donnée n'est disponible du côté de la DSDEN 35 : pourtant nous savons qu'il existe des écarts importants entre les estimations du Conseil départemental et la réalité.

Le collège Rosa Parks, dont la capacité était estimée à 1050 élèves en 2015 ne peut guère en accueillir plus de 900 dans sa configuration actuelle. Est-ce pour autant souhaitable ? On constate à la lecture du tableau ci-contre que dans de nombreux collèges de Rennes, les projections établies en 2015 prévoyaient une augmentation conséquente d'effectifs. En 2024, le CD35 prévoit seulement 180 places vacantes compte tenu de capacités d'accueil souvent très surestimées. Il faut donc s'attendre contrairement aux discours du CD35 à un manque important de places dans les collèges de Rennes.

Deux ans plus tard, le conseil départemental nous annonce pourtant que les collèges rennais seront en situation de « sur-capacité » pour justifier un plan de resectorisation brutal et non négociable. Doit-on alors prévoir que des collèges dépassent allègrement les 800 élèves, même en éducation prioritaire ?

Les nouvelles prévisions du CD35 ne prennent pas en compte le dynamisme démographique de l'agglomération rennaise, les nombreux projets immobiliers et les effets de la LGV.

Dans ce contexte, la fermeture du site Malifeu n'a aucun sens, et les projets de resectorisation amèneront rapidement à des situations de sureffectifs.

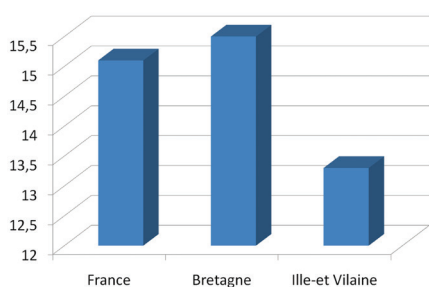
	nb élèves	nb de sites	effectifs moyen des collèges
Collèges publics France	données 2014 data-gouv		383
Collèges privés France	données 2014 data-gouv		494
Collèges publics Rennes 2017	6174	13	475
Collèges publics Rennes 2024	8170	12	681

Le tableau présenté ci-contre fait à l'origine partie des documents collèges fournis pas le CD35 aux membres du CDEN en 2015. Nous l'avons actualisé en indiquant les effectifs constatés par la DSDEN d'Ille-et-Vilaine lors de la dernière rentrée. Il s'agit donc d'un scénario démographique élaboré sur la base de la dynamique de construction sur le secteur rennais avant 2015.

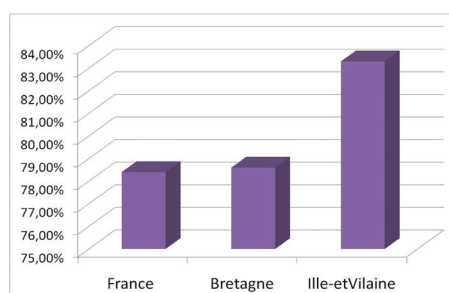
Le projet de collège multisecteur répartit les élèves sur Zola, Anne de Bretagne, Villejean soit sur 3 collèges dont on prévoit déjà la saturation !!!!

	Capacités estimées par le CD	Capacités réelles	2017 prévisions	2017 constat	2018 (sans resectorisation)	2024 (sans resectorisation)
Anne de B	1000		795	801	860	1040
Binquenais	850		404	407	417	511
Chalais	500		400	406	396	473
Cleunay	500		366	401	403	422
Echange	450		413	450	423	525
Gayeulles	650		506	529	552	704
Hautes Ourmes	900		385	440	386	441
Landry	700	600	610	599	613	930
Ormeaux	550		513	517	557	681
Rosa Parks	1050	900	699	615	735	1191
C. Vautier	600		449	432	471	575
Zola	600		608	577	625	677
Cumul	8350		6148	6174	6438	8170
Places dispo			2202	2176	1912	180

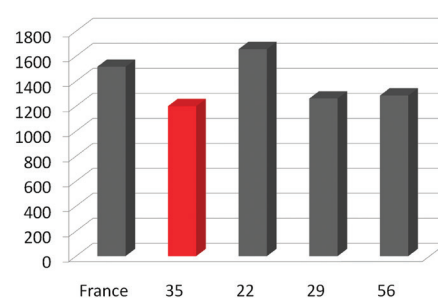
Surface en m²/élève dans les collèges publics



Taux d'occupation des collèges publics



Dépenses en euro par collégien en 2014



Bilan des expérimentations « mixité sociale » du CD35

Retour sur la fermeture du collège public Surcouf de Saint-Malo

Le 26 juillet dernier, le tribunal administratif confirmait la fermeture du Collège Surcouf pour la rentrée 2017-2018.

La mixité sociale est le principal argument avancé par les autorités départementales pour justifier la fermeture d'un collège public. Ainsi, à Saint-Malo,

	DEFAVORISE	MOYENNE	FAVORISE	TRES FAV	NON RENSEIGNE
Chateaubriand	36,76%	29,41%	12,25%	8,82%	12,75%
Charcot	24,83%	26,90%	14,14%	31,03%	3,10%
Surcouf	60,74%	16,12%	13,22%	3,31%	6,61%
Duguay	29,20%	26,75%	14,03%	27,57%	2,45%

Surcouf a fermé ses portes parce que le collège était considéré comme l'établissement public le plus ségrégué avec 60.74% d'élèves issus de familles défavorisées contre 36.76% pour le collège Chateaubriand, 29.20% pour le collège Duguay-Trouin et 24.83% pour le collège Charcot.

La répartition des élèves issus de Surcouf entre les trois autres collèges publics garantit-elle pour autant une répartition sociale plus équilibrée ? Rien n'est moins sûr. C'est sans compter sur la présence forte en Bretagne des établissements privés et sur le « zapping scolaire » des familles de plus en plus fréquent, surtout lorsque les décisions de fermeture ont lieu sans concertation avec les familles.

Les cloisons entre le réseau privé et public d'éducation sont en effet de moins en moins étanches et les familles n'hésitent plus à utiliser les possibilités offertes par chacun des deux réseaux de scolarisation. Le choix entre les deux ne repose plus sur des critères idéologiques mais

bien sur les conditions supposées favorables à la réussite scolaire. Or les familles malouines semblent bien avoir fait le choix de fuir vers le privé. Il s'agit

généralement de familles plutôt aisées inquiètes de voir arriver les élèves de Surcouf dans le collège où sont scolarisés leurs enfants, ou de parents qui cherchent à inscrire leurs enfants dans le collège privé plus proche du domicile pour limiter

les coûts de transport. À la rentrée 2017-2018, les établissements publics comptent environ 5 élèves de plus par rapport à l'année précédente, en baisse. Et le privé 32 élèves en plus.

Alors comment faire de la mixité sociale dans les établissements privés qui choisissent leurs élèves et accueillent en moyenne une population plus favorisée ?

Les trois collèges catholiques de Saint-Malo scolarisent à peine 11.85% d'élèves d'origine défavorisée à Choisy, 18.48% au Sacré Cœur et 19.49% à Moka, bien en dessous des trois collèges publics. Et aucun engagement dans des dispositifs communs de mixité entre l'enseignement catholique et l'inspection académique n'est pris.

Pire, le Conseil départemental finance l'agrandissement du collège catholique Sainte-Jeanne-d'Arc-Choisy comme s'il prenait acte du poids du privé à Saint Malo.

Pour l'ancien collège Surcouf une « nouvelle vie » commence. Un bâtiment accueille désormais des associations comme les Secours populaire et catholique, Horizons nouveaux et Espérance

	DEFAVORISE	MOYENNE	FAVORISE	TRES FAV	NON RENSEIGNE
Ste Jeanne	11,85%	30,19%	14,26%	41,48%	2,22%
De Moka	19,49%	37,72%	8,86%	31,65%	2,28%
Sacré Coeur	18,48%	35,97%	10,23%	30,36%	4,95%

Solidarité. Un deuxième bâtiment a été confié par la ville à Emeraude Habitation pour être réhabilité en logements. D'autres projets sont à l'étude pour le dernier espace disponible.

L'avenir nous dira si le service public d'éducation est condamné à s'affaiblir face aux contraintes de gestion de flux et de moyens.

Redon : un réel projet de mixité sociale ?

Une petite Bretagne

Redon est une ville de 8000 habitants au milieu d'une vaste zone peu densément peuplée. C'est un bassin agricole et industriel. La population y est peu favorisée avec un nombre important de boursiers.

Cette ville accueille trois collèges, deux publics sur les collines, Beaumont et Bellevue, et un collège privé au centre-ville, le Cleu-St-Joseph. Deux collèges

se partagent la majorité des élèves : Beaumont (600 élèves) et Le Cleu (650). Le collège Bellevue, quant à lui, compte 450 élèves (ainsi que 60 élèves en section SEGPA). Ce collège construit dans une ex-ZUP accueillait les enfants des familles ouvrières dans les années 60.

Ce collège a longtemps eu une image de « collège de banlieue », notamment dans l'accueil des populations immigrées pourtant fortement minoritaires. Cepen-

dant, ce quartier a vécu, de nombreuses barres d'immeubles ont été détruites, il y a quelques années, laissant place à des espaces verts.

Aucun nouvel aménagement n'est venu remplacer ce vide. La population du quartier a fortement diminué.

Une réalisation de mixité difficile.

En 2016, la ministre Vallaud-Belkacem lance son appel à projet « mixité sociale ». Le Conseil Départemental se saisit de cette occasion pour lancer ce chantier pilote. Mais comment établir cette mixité ? Après quelques ratés, ce sera sur présentation de la déclaration de revenus des parents que l'Inspection affectera les élèves. L'objectif est de ramener les enfants des familles de catégories socio-professionnelles plus favorisées vers le collège Bellevue.

Un bilan à faire

Le collège a accueilli 100% des élèves de son secteur, des dérogations d'entrée au collège Bellevue ont été refusées. Chaque établissement reçoit donc tou-

jours les élèves de sa carte scolaire. Dans cette opération, l'image négative du collège Bellevue a été de nouveau exposée et renforcée sans qu'une réponse soit apportée aux difficultés sociales de notre recrutement. Malgré les demandes au CA du collège aux conseillers départementaux présents et les promesses de ceux-ci, aucun bilan à ce jour n'a été communiqué.

Analyse

Ce projet d'instaurer de la mixité sociale à Redon est sans doute une simple volonté de gérer au plus près les effectifs et les capacités d'accueil des locaux départementaux. Bellevue demeure

toujours un établissement qui ne remplit pas ses capacités d'accueil pour la rentrée prochaine.

Nous attendons toujours une réunion prévue depuis octobre avec les représentants des trois établissements (public et privé) de Redon pour, peut-être, avancer sur le sujet.

Effectifs collèges Redon - Hors SEGPA

	2015	2016	2017
Beaumont	599	603	593
Bellevue	459	442	441
Le Cleu	648	667	645

Resectorisation, mixité et 1er degré

Le système scolaire français est caractérisé par le poids des inégalités sociales sur les inégalités scolaires. Elles sont produites par un ensemble de facteurs où se mêlent les questions de logement, d'emploi, de transports, d'accès aux soins et à la culture. Pour une école publique de qualité pour tous, il faut mettre en place une carte scolaire qui impose une réelle mixité sociale.

L'école étant cependant percutée par les inégalités qui fracturent la société, des politiques de compensation sont nécessaires pour viser à une égalité de traitement pour les publics les plus défavorisés : les moyens supplémentaires sont nécessaires en éducation prioritaire pour compenser des inégalités de départ et permettre de garantir une même exigence scolaire sur des territoires pourtant défavorisés.

La question de la resectorisation des collèges rennais impacte forcément les écoles publiques du département et plus particulièrement celles de la Ville de Rennes. En effet, lorsque le collège de secteur change, l'inscription dans l'école de secteur est alors repensée par les familles. Il existe déjà une multitude de dérogations dans les écoles de la ville de

Rennes en fonction du collège de secteur. Une réelle mixité doit se mettre en place et cela passe certainement par un changement de sectorisation des écoles rennaises.

Le changement de secteur des collèges engendra à terme une modification de la carte de l'éducation prioritaire

Pour autant, la resectorisation des collèges rennais s'est faite sans aucune concertation avec la ville de Rennes et encore moins avec les enseignants du premier degré concernés. Le changement de secteur des collèges engendra à terme une modification de la carte de l'éducation prioritaire, risquant alors de voir certaines écoles en sortir alors même que le public de ces écoles n'aura pas changé.

Par ailleurs, la taille des écoles est un aspect essentiel sur lequel les politiques et l'institution doivent se pencher. Quand certaines de nos écoles de REP atteignent 20 classes, les enseignants sont confrontés à des difficultés d'organisation qui pèsent sur la vie de l'école et qui renforcent les conflits entre élèves.

Alors que, pour un même nombre d'élèves, les collèges disposent de personnels encadrants, les écoles ne disposent que de personnels enseignants pour gérer tous les moments de déplacements hors de la classe, moments où les tensions entre élèves sont exacerbées.

Les élèves de ces quartiers prioritaires doivent pouvoir évoluer dans un environnement à taille humaine.

Rompre avec les déterminismes sociaux, culturels et scolaires implique de considérer l'hétérogénéité comme un levier de réussite et non comme un obstacle et suppose une transformation en profondeur du système éducatif, soucieux du bien-être des publics qu'il accueille. Cela passe par des moyens à la hauteur des ambitions et par une sectorisation des écoles repensée.

Point de vue de parents d'élèves de l'APE de Chantepie

L'Association des Parents d'Elèves des écoles publiques de Chantepie s'oppose à la modification de la carte scolaire sous sa forme actuelle à plusieurs niveaux :

L'absence de desserte suffisante de bus entre les quartiers de Chantepie et le collège des Hautes-Ourmes. Actuellement, le transfert aux Hautes-Ourmes représente une augmentation de plus de quarante minutes du trajet quotidien des enfants du quartier Rosa Parks. Une dégradation des conditions de vie des collégiens est évidente.

L'APE s'interroge sur la pertinence de porter à terme l'effectif des Hautes-Ourmes à plus de 700 élèves (arrivée de Chantepie et de l'école Poterie) alors que le statut REP+ sera révisé en 2019, sans aucune certitude sur son évolution. L'augmentation de l'effectif et une éventuelle baisse des moyens octroyés par le statut REP+, ou la perte de ce statut, seraient catastrophiques pour le collège.

La réforme provoquera une perte de mixité au collège du Landry. Les élèves chantepiens représentent 60% des effectifs de cet établissement pour un taux de boursier de 35% (similaire à celui des élèves des quartiers Poterie-Francisco-Ferrer). Les nouveaux élèves du Landry arriveront du collège des Ormeaux, où le taux de boursier est de 12%.

La réforme est menée à marche forcée, sans concertation avec les principaux concernés : familles, professeurs et personnel éducatif. La consultation évoquée par le Département s'est réalisée en moins de deux mois pour Chantepie, sur la base d'un projet qui n'était pas ouvert à négociation.

Un report de la réforme permettrait d'aplanir certaines difficultés et d'envisager plus sereinement son application. A l'heure actuelle, les directeurs des écoles élémentaires de Chantepie n'ont toujours pas été informés du collège de rattachement des élèves à la rentrée 2018 : il y a rupture flagrante du second cycle pour les enfants concernés, les professeurs du primaire et du secondaire ne pouvant pas travailler conjointement.

M Pichot fait savoir par voie de presse que la réforme permettra d'apaiser des tensions dans les collèges proches de leur capacité maximale. Pourtant, à aucun moment, le projet de réforme voté ne fait état de cette difficulté pour le Landry. Aucun justificatif (meilleur accueil, mixité) n'est fourni pour expliquer en quoi déplacer les élèves de Chantepie aux Hautes-Ourmes leur serait bénéfique.

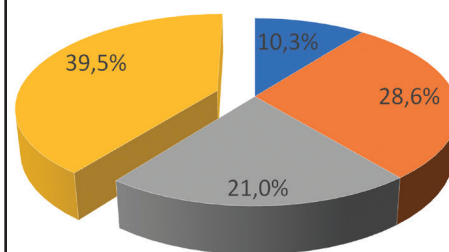
Nous pensons que la réforme de la carte scolaire pour Chantepie n'est pas menée dans l'intérêt de nos enfants, qui servent





de variable d'ajustement pour l'ensemble des mouvements prévus sur Rennes Métropole.

A quand l'adaptation de la carte scolaire aux besoins des enfants et non aux moyens disponibles ?

Sondage réalisé par l'APE Chantepie auprès des parents d'élèves de CE2, CM1 et CM2.

Taux de réponse: 47,2%
Souhait des parents pour l'inscription en collège :



	Hautes Ourmes établissement de secteur
	Le Landry établissement ancien secteur
	autre public
	privé

Le conseil départemental et la démocratie

Les comités consultatifs :

Dès le changement de majorité en 2004 au Conseil général, les élus ont voulu traduire leurs idées de faire participer les citoyens du département aux prises de décisions. Volonté fort louable au demeurant, mais au fur et à mesure de l'installation des Comités dits Consultatifs, la notion de démocratie s'est déclinée de manière fort discutable. En effet, la composition décidée et imposée à ces comités faisait fi de la représentation réelle, assise sur les résultats aux élections, à tel point que chaque organisme pres senti ou chaque organisation syndicale

ne pouvait prétendre qu'à un seul siège quelle que soit le poids de sa représentativité. Des personnalités qui ne représentaient qu'elles-mêmes ou sollicitées par les élus pour leur proximité politique ou associative côtoient au même titre et au même niveau les représentants des personnels. C'est ainsi qu'un principe qui aurait pu s'avérer pertinent, a été détourné de sa philosophie et réduit à une simple façade.

Les instances :

Nous pensions naïvement que le changement de majorité allait apporter renou-

veau et modernité dans l'approche des relations sociales et que les nouveaux élus allaient instaurer un véritable dialogue social avec les partenaires que nous sommes dans le respect mutuel des positions et de nos fonctions respectives. Hélas, quelle que soit la couleur politique, les élus ne supportent pas d'être contredits ou contestés dans leur choix.

Depuis 2004, les élus en charge de l'éducation, qui se sont succédés, ont invariablement adopté les mêmes attitudes face aux partenaires : une considération minimale assortie d'une méfiance systématique.

Si notre position n'était que frontale et toujours en opposition, nous pourrions admettre les griefs. Malgré nos maintes déclarations et professions de foi sur la nécessité d'un véritable dialogue, les élus aux responsabilités n'ont à aucun moment fait preuve de réelle écoute et de prise en compte des objections que nous faisons régulièrement. Dans ces conditions-là, il est difficile de nous reprocher ensuite le manque ou l'absence de propositions de notre part. Pour pouvoir proposer, encore faut-il que nous disposions, tout le long du processus de réflexion et d'élaboration des préconisations, de tous les éléments d'un dossier, les mêmes que ceux dont disposent les élus et les services techniques et administratifs de la collectivité.

Au lieu de cela, les élus du CD multiplient les réunions d'informations avec d'autres élus ou d'autres responsables administratifs (chefs d'établissements, intendants, ...), rarement avec les représentants dans les instances (élus aux CA), au cours desquelles les hypothèses ou les pré-décisions sont assénées et imposées et circonscrivent d'autorité le cadre des discussions. Justement dans les Conseils d'Administration des collèges, là où les discussions devraient être entamées et anticipées, les représentants des collectivités, du CD, sont souvent absents.

Des exemples peuvent être cités de propositions que nous aurions pu explorer, comme par exemple d'envisager la construction d'un collège public dans une commune de 10 000 habitants, Saint-

Grégoire en l'occurrence. La viabilité d'un tel projet est incontestable à tous les niveaux. Seulement les élus du CD ne veulent pas gêner l'enseignement privé catholique. Ce n'est pas de la fabulation, ils osent l'écrire dans leurs documents.

La fermeture du collège Surcouf dès 2017 ne s'imposait pas, pas plus que la fusion des deux collèges Malifeu et Montbarrot en 2008 puis la fermeture du site Malifeu en 2018. Nous avons apprécié la décision de construction de trois nouveaux collèges (Bréal, Laillé et Guipry-Messac).

Pour nous, cette conception des échanges ne peut pas faciliter la concertation et aider à instaurer la confiance avec les élus, pourtant indispensable.

Conclusion

Le projet présenté par le Conseil départemental 35 est à revoir. En l'état, il amènerait à plusieurs situations explosives et ne résoudra pas la question de la mixité scolaire. Il risque au contraire d'aggraver la ségrégation dans les établissements et d'amplifier la fuite vers les établissements privés. Il amènerait de plus à une augmentation des effectifs dans les collèges spécifiquement dans les zones d'éducation prioritaire, sans pour autant répondre au défi posé par la démographie rennaise.

La FSU demande au Conseil départemental de surseoir à sa décision afin de pouvoir laisser le temps à une véritable concertation et à une réflexion approfondie permettant d'aboutir à un projet viable partagé par le plus grand nombre, sans que le préalable soit la fermeture du site de Malifeu. Il faut associer le monde de la recherche afin d'évaluer les impacts des changements de secteurs, d'affiner les projections démographiques.

Il faut savoir faire preuve de l'expertise des acteurs de terrain que sont les personnels des établissements scolaires, a fortiori celles et ceux qui enseignent en zone d'éducation prioritaire.

La ville de Rennes connaissant de forts bouleversements urbains, il est temps de réinterroger la politique d'implantation des collèges qui s'est développée depuis les années 70 sans une réflexion autour de la question de la mixité sociale. La ville doit pouvoir agir aussi sur la situation dans le 1er degré en agissant sur les implantations des écoles, leurs effectifs et, à moyen terme sur une politique d'habitat favorisant la mixité sociale. L'Éducation nationale doit réinterroger sa politique de lutte contre l'échec scolaire, les moyens en éducation prioritaire sont insuffisants, il faut réduire drastiquement les effectifs pour les amener à 16 élèves par classe que ce soit dans les écoles primaires ou dans les collèges. Dans l'immédiat les dispositifs REP+ doivent être étendus.

Enfin, il est grand temps que la Nation s'interroge sur ce paradoxe : comment peut-on financer des écoles privées qui, de fait, organisent la ségrégation sociale et d'autre part faire le constat de l'impact très négatif de cette ségrégation sur la réussite de tous ?

« Une forte politique de ciblage (réduction supplémentaire de cinq élèves des tailles de classe en ZEP, à moyens constants) conduirait à une réduction supplémentaire de 46% de l'inégalité de réussite scolaire... Les politiciens devraient peser soigneusement l'efficacité d'une réduction du nombre d'élèves par classe »

T.Piketty

Bibliographie

Retrouvez toutes les références et les documents utilisés sur le site du SNES 35
<https://rennes.snes.edu/-snes-35-.html>

Ont collaboré à cette publication : Marie Dos Santos Domingos, Khaled Drider, Thomas Hardy, Philippe Melaine, Jean Mauvoisin, Patrick Tarrow.

Document publié par :
FSU 35
14 rue Papu
3500 Rennes

